

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2019 - 20h00

Membres présents

ARCHAMPS	SILVESTRE-SIAZ O,
BEAUMONT	ETCHART C, BOCQUET J-L,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	FELIX Y,
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, MARX C, BATTISTELLA E, PELISSON N, DUBEAU S, DE SMEDT M, STALDER A, SUBLET D,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F, AYEBA A, LE VEN J-Y,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A, BETEMPS V, VELLUT D,
VULBENS	

Membres représentés

PIN X par SILVESTRE-SIAZ O (procuration), FILOCHE I par ETALLAZ G (procuration), BEROUJON C par VILLET R (procuration), LAVERRIERE C par FELIX Y (procuration), DUPAIN L par VULLIET F (suppléant), BOUGHANEM S par MARX C (procuration), CLEMENT L par BATTISTELLA E (procuration), BIGNON V par VIELLIARD A (procuration), BARBIER C par VELLUT D (procuration),

Membres excusés

BACHMANN L, BUDAN F, DEGENEVE G,

Membres absents :

DEVIN L, PETIT C, PECORINI J-L, GUYON DES DIGUERES DE MESNILGLAISE T, MAYORAZ B, CHALEAT-RUMMEL J, FOURNIER M, MIVELLE L, LACAS V,

Invités

MENEGHETTI M, VULLIET F, LOUBIER P, ERNST D.

Points traités

I - Information/débat :

1. Présentation des budgets primitifs 2019 et comptes administratifs 2018

V - Délibérations

1. Finances : Budget général et ses budgets annexes : comptes de Gestion 2018
2. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget général
3. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget tram
4. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget locaux Europa
5. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget ZAC de Cervonnex
6. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget transports
7. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget zones d'activité économique
8. Finances : affectation des résultats 2018 - budget général
9. Finances : affectation des résultats 2018 - budget tram
10. Finances : affectation des résultats 2018 - budget locaux Europa

11. Finances : affectation des résultats 2018 - budget ZAC de Cervonnex
12. Finances : affectation des résultats 2018 - budget transports
13. Finances : affectation des résultats 2018 - budget zone d'activité économique
14. Finances : Budget Primitif 2019 budget général et budgets annexes
15. Finances : vote des taux 2019
16. Finances : autorisations de programme et crédits de paiements - budget général
17. Finances : fixation coefficient multiplicateur TASCOM
18. Finances : provisions budget général
19. Ressources Humaines : suppressions et créations de postes
20. Ressources Humaines : création d'un emploi permanent au service déchets
21. Ressources Humaines : tableau des emplois et effectifs du budget général
22. Ressources Humaines : création d'un emploi permanent à la régie assainissement
23. Ressources Humaines : recrutement d'agents non titulaires
24. Economie : autorisation de défrichement zone des Chavanoux à Vulbens
25. Déchets : tarif kit de compostage
26. Déchets : tarif cartes d'accès aux déchetteries
27. Mobilité : transport scolaire - instauration d'un tarif entre la gare de Valleiry et la MFR de Vulbens

Monsieur le Président ouvre la séance

Monsieur Guy Roguet est désigné secrétaire de séance.

Présentation de Sylvain Dubeau, conseiller communautaire, qui remplace Benjamin Villard démissionnaire.

I - Information/débat :

1. Présentation des budgets primitifs 2019 et comptes administratifs 2018

Rappel budgets eau et assainissement

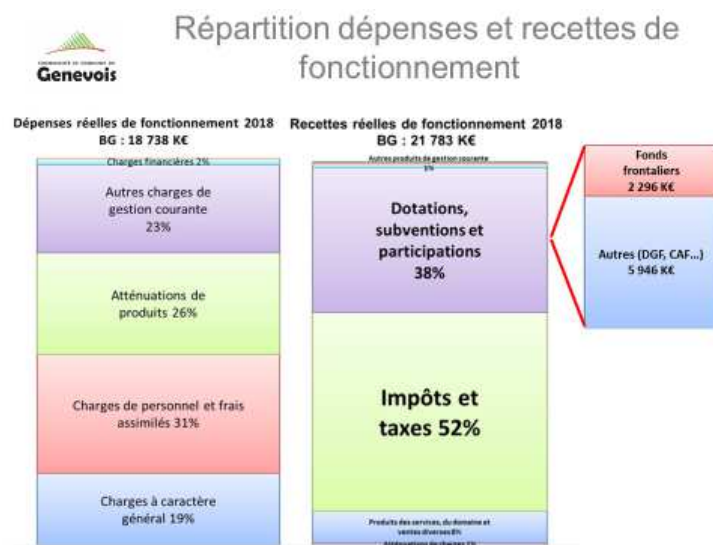
Les budgets des régies eau et assainissement et le budget annexe eau DSP ont été votés en décembre 2018. Les comptes administratifs, comptes de gestion, affectations de résultats et budgets supplémentaires les concernant seront proposés au vote à un prochain Conseil Communautaire.

Budget général hors OM

Résultats 2018

	BG sans OME
Dépenses de fonctionnement	20 017 K€
Recettes de fonctionnement	22 498 K€
Résultat de fonctionnement 2018	2 480 K€
Excédent reporté	3 871 K€
Déficit reporté	
Résultat de fonctionnement cumulé 2018	6 351 K€
Dépenses d'investissement	2 974 K€
Recettes d'investissement	3 252 K€
Résultat d'investissement 2018	278 K€
Excédent reporté	
Déficit reporté	366 K€
Résultat cumulé d'investissement 2018	-88 K€
Solde des restes à réaliser	-2 356 K€
Affectation du résultat	2 304 K€
Report excédent fonctionnement	3 960 K€
Report déficit fonctionnement	
Report excédent investissement	0.0 K€
Report déficit investissement	

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement



Décisions suite DOB

*imputer la baisse de la DGF pour la part relative aux OM en affectant du personnel support au budget des OM à hauteur de 38 000 €.

*fiscalité : pas de hausse des taux et baisse du taux de TEOM

Recettes de fonctionnement

*DGF

Evolution de la dotation globale de fonctionnement				
	2018	2019	Ecart en €	Variation en %
Dotation d'intercommunalité à percevoir	234 287	263 117	28 830	12,31%
Dotation de compensation	1 034 367	1 014 034	-20 333	-1,97%
Dotation globale de fonctionnement	1 268 654	1 277 151	8 497	0,67%

*FPIC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant territoire	63 K€	336 K€	733 K€	1 101 K€	1 681 K€	1 807 K€	1 748 K€	1 750 K€
Montant communes	47 K€	221 K€	475 K€	701 K€	1 080 K€	1 050 K€	1 008 K€	1 000 K€
Montant CCG	16 K€	115 K€	258 K€	400 K€	601 K€	756 K€	740 K€	750 K€
% CCG	26%	34%	35%	36%	36%	42%	42%	43%

*fonds frontaliers : montant estimé 2019 : 2 330 K€ (montant 2018 de 2 296 K€) ; maintien par prudence de la part intercommunale à 7%.

C Marx demande si le taux de part intercommunale de 8% a d'ores et déjà été acté et si tel est le cas pourquoi il n'est pas pris en compte dans le budget

M De Smedt répond que le Conseil Départemental s'est engagé à faire évoluer la part intercommunale à 10% d'ici 2021 avec une augmentation annuelle de 1% jusqu'à cette date. Néanmoins, il s'agit d'une décision annuelle du Conseil Départemental, qui n'a pas encore été prise pour 2019.

PJ Crastes ajoute que la CCG a décidé de rester prudente puisque le Département ne s'est pas encore positionné pour 2019.

Recettes de fonctionnement fiscalité 2019

	2018 réalisé	2019 prévu
TH	3 187 K€	3 299 K€
THLV	12 K€	12 K€
TFPB	1 663 K€	1 723 K€
TFPNB	52 K€	54 K€
TA TFNB	22 K€	22 K€
<i>Sous-total fiscalité ménage</i>	4 937 K€	5 110 K€
CFE	3 309 K€	3 387 K€
CVAE	1 991 K€	2 153 K€
IFER	151 K€	151 K€
TASCOM	517 K€	543 K€
<i>Sous-total fiscalité économique</i>	5 968 K€	6 234 K€
Allocations compensatrices	39 K€	28 K€
TOTAL FISCALITE	10 944 K€	11 372 K€

+ 80 000 € taxe GEMAPI

Dépenses de fonctionnement : principales évolutions

Services	BP 2019	% Evolution BP2018-BP2019	Evolution BP2018-BP2019	principaux changements
ADMINISTRATION	537 K€	-0,56%	-3 K€	bilan projet territoire et structuration des données informatiques 80 000 €
AMENAGEMENT	316 K€	76,87%	138 K€	études ISDI 50 000 € / Bilan territoire 10 000 € / contribution pole metropolitain + 80 000 €
CTENS	107 K€		107 K€	Nouveau contrat : plantes invasives 106 000 € / fin du contrat corridors
PETITE ENFANCE	666 K€	2,05%	13 K€	
RAM	23 K€	19,17%	4 K€	10 ans du RAM: 5 000 €
ECONOMIE	590 K€	-11,42%	-76 K€	
TRANSITION ENERGETIQUE	31 K€	65,85%	12 K€	Energie citoyenne 15 000 € / PCAET communication 10 000 €
GEMAPI	34 K€	24,54%	7 K€	Entretien boisement des berges 11 000 € / SMECRU et SAGE 19 000 €
LOGEMENT	202 K€	0,26%	0,5 K€	Etude logement intermediaire 40 000 € /
TRANSPORTS SCOLAIRES	1 940 K€	-12,20%	-270 K€	transporteurs 1 497 000 € (- 189 000 €) / maintenance logiciel 54 000 € / GLCT 326 000 € (+ 30 000 €)
TRANSPORTS PUBLICS	2 218 K€	24,83%	441 K€	Location dépôt bus 157 000 € / service prêt vélos 156 000 € / GLCT 1 802 000 € (+ 160 000 €)

A Vielliard précise les investissements prévus en matière de mobilité :

*construction d'un dépôt bus en vue d'une location au GLCT transports qui sera ensuite refacturée à la CCG et au canton de Genève, ce dernier assumant à 68% cette dépense.

*mise en place d'un service prêt vélos, sous réserve d'un subventionnement par l'ADEME.

*GLCT : l'augmentation de la cotisation au GLCT est liée à la révision des prix prévue dans le contrat DSP.

*transport scolaire : diminution en année pleine du montant de la prestation due au nouveau marché.

Investissements 2019

Economie 4 486 K€ : acquisitions, viabilisation terrains (3 218 K€), travaux Grand Châble (809 K€), env Clect et réserves foncières (409 K€), Compensation agricole (50 K€)

Mobilité 6 100 K€ : dépôt bus (2 170 K€), modes doux (933 K€), aménagements structurants (2 006 K€), schéma accessibilité (179 K€), tram (352 K€), accès ouest (100 K€), PDU (100 K€), subventions points mobilité et abribus (108 K€), divers études et travaux (152 K€)

Aménagement/logement 1 350 K€ : quartier gare (750 K€), subventions bailleurs (500 K€), aides à la rénovation énergétique (70 K€), révision SCOT (30 K€)

Energie/trame verte et bleue 455 K€ : panneaux photovoltaïques (30 K€), étude géothermie (25 K€), méthanisation (250 K€), GEMAPI (150 K€)

Administration, petite enfance, gymnases 1 147 K€ : collège (250 K€), équipement petite enfance (259 K€), bâtiments (50 K€), administration (268 K€), gymnases (270 K€), dépenses imprévues (50 K€)

Total investissements de 13 538 K€ pour des recettes attendues à hauteur de 2 961 K€.

M De Smedt souligne que la CCG est à la veille de démarrer les investissements liés au projet de territoire. C'est pour cela que l'autofinancement minimum doit se situer entre 10 et 15% des recettes réelles de fonctionnement.

Investissements PPI



Investissements PPI

AP/CP

Schéma accessibilité 409 K€ (102 K€ recettes)
 Aménagements structurants 3 293 K€ (1 054 K€ recettes)
 Via Rhôna 8 500 K€ (4 236 K€ recettes)
 Bois de Vosogne 6 880 K€ (3 440 K€ recettes)
 Dépôt bus 3 343 K€
 Intégration des travaux du tram 2021-2013 (32 000 K€ HT)

	2019	2020	2021	2022	2023
INVESTISSEMENTS					
Investissements récurrents par année	877 K€	233 K€	208 K€	208 K€	208 K€
Logement	500 K€	500 K€	500 K€	500 K€	500 K€
transports :	6 100 K€	5 789 K€	13 057 K€	13 587 K€	13 587 K€
Quartier gare	750 K€	500 K€	500 K€	1 500 K€	1 750 K€
Economie	4 486 K€	751 K€	1 109 K€	1 059 K€	74 K€
Energie	375 K€	320 K€	70 K€	70 K€	70 K€
Environnement	149 K€	678 K€	678 K€	80 K€	80 K€
Bâtiments	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€
collège Vuache	250 K€				
achat terrain SDIS + participation bâtiment		600 K€			1 000 K€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 538 K€	9 271 K€	16 123 K€	17 065 K€	17 320 K€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 961 K€	3 629 K€	5 346 K€	5 115 K€	24 635 K€

AP/CP

Bassin St Julien 1 113 K€ (504 K€ recettes)
 Lit majeur Drize 268 K€ (19 K€ recettes)

Budget général - fonctionnement

Niveau de vote	BUDGET GENERAL HORS OM			
	BP BG 2018	CA BG 2018	BP BG 2019	% évolution 2018-2019 BP
011 - charges à caractère général	4 001K€	3 500K€	4 228K€	5,70%
012 - Total des charges de personnel	5 911K€	5 757K€	6 234K€	5,47%
65- autres charges de gestion courante	4 425K€	4 251K€	4 568K€	3,25%
66- Charges financières	320K€	318K€	300K€	-6,20%
67- Charges exceptionnelles	7K€	6K€	5K€	-30,55%
68- provisions	0K€	0K€	17K€	
014 - Atténuations de produits	4 960K€	4 906K€	5 040K€	1,59%
Total dépenses réelles de fonctionnement	19 624K€	18 738K€	20 392K€	3,92%
022 - Dépenses imprévues	50K€	0K€	50K€	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	4 656K€	0K€	5 240K€	12,54%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	652K€	1 279K€	722K€	10,81%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 982K€	20 017K€	26 404K€	5,69%
Niveau de vote	BP BG 2018	CA BG 2018	BP BG 2019	% évolution 2018-2019 BP
013 - Atténuations de charges	78K€	136K€	123K€	57,09%
70- Produits des services	1 974K€	1 813K€	1 958K€	-0,83%
73- Impôts et taxes	11 194K€	11 267K€	11 699K€	4,52%
74- Dotations et participations	7 486K€	8 242K€	8 216K€	9,75%
75- Autres produits gestion courante	192K€	198K€	262K€	36,76%
76- Produits financiers	106K€	105K€	101K€	-4,53%
77- Produits exceptionnels	0K€	22K€	0K€	
Total recettes réelles de fonctionnement	21 030K€	21 783K€	22 359K€	6,32%
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 871K€	0K€	3 960K€	2,29%
042 - Opérations d'ordre entre section	81K€	715K€	86K€	6,21%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 982K€	22 498K€	26 404K€	5,69%

Budget général - investissement (dépenses)

Niveau de vote	BP BG 2018	TOTAL 2018 (réalisé + engagé)	Taux de réalisation	BP BG 2019
RAR 2018		0K€		3 162K€
001 - Solde d'exécution section d'investissement	366K€	0K€		0K€
020 - Dépenses imprévues	48K€	0K€		50K€
040 - Opérations d'ordre entre section	81K€	81K€		86K€
041 - Opérations patrimoniales	281K€	26K€		260K€
16 - Emprunts et dettes	579K€	578K€		593K€
204 - Subventions d'équipement versées	1 827K€	1 546K€	85%	1 430K€
27 - Autres immobilisations financières	3 342K€	1 344K€	40%	3 991K€
45 - Opérations pour compte de tiers	70K€	61K€		0K€
Opérations d'équipement	4 094K€	2 500K€	61%	8 453K€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 688K€	6 136K€		18 023K€

Budget général - investissement (recettes)

Niveau de vote	BP BG 2018	CA BG 2018	BP BG 2019
RAR 2018		0K€	806K€
001 - Solde d'exécution section d'investissement		0K€	
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 656K€	0K€	5 240K€
024 - Produits des cessions	1 277K€	0K€	1 117K€
040 - Opérations d'ordre entre section	652K€	1 279K€	722K€
041 - Opérations patrimoniales	281K€	27K€	260K€
10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 800K€	1 486K€	3 073K€
13 - Subventions d'équipement	1 111K€	377K€	429K€
16 - Emprunts et dettes	64K€	1K€	4 490K€
21 - Immobilisations corporelles	0K€	0K€	0K€
23 - Immobilisations en cours	0K€	0K€	0K€
27 - Autres immobilisations financières	777K€	81K€	1 885K€
45 - Opération pour compte de tiers	70K€	0K€	0K€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 688K€	3 252K€	18 023K€

Prospective budget général

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total Dépenses réelles de Fonctionnement	20 442 K€	21 342 K€	21 663 K€	22 116 K€	22 579 K€	23 038 K€
Total Recettes réelles de Fonctionnement	26 319 K€	23 241 K€	24 028 K€	24 650 K€	25 387 K€	28 648 K€
Total Dépenses réelles d'Investissement	16 865 K€	10 242 K€	17 179 K€	18 504 K€	25 299 K€	7 098 K€
Total Recettes réelles d'Investissement	6 500 K€	4 865 K€	6 183 K€	5 622 K€	25 142 K€	390 K€
Encours de la Dette / Autofinancement (capacité de désendettement)	5,8	7,3	9,1	12,1	8,1	7,3
Epargne Brute en % des RRF	10,19%	9,65%	11,55%	12,02%	12,86%	13,18%
Epargne Nette en % des RRF	7,49%	5,94%	7,07%	5,57%	4,20%	6,03%

Budgets annexes

- **Budget annexe ZAC de Cervonnex**
- Ce budget dont le stock de terrain s'élève à 1 900 000 € sera clôturé dès lors que le concessionnaire de l'Ecoparc aura versé le montant total de l'achat des terrains. Il est prévu une cession à hauteur de 1 800 000 € en 2019.
- **Budget annexe Transport**
- Ce budget retrace les dépenses liées au transport à la demande (70000 € environ de dépenses de fonctionnement). Ce budget s'équilibre par une subvention du budget général.

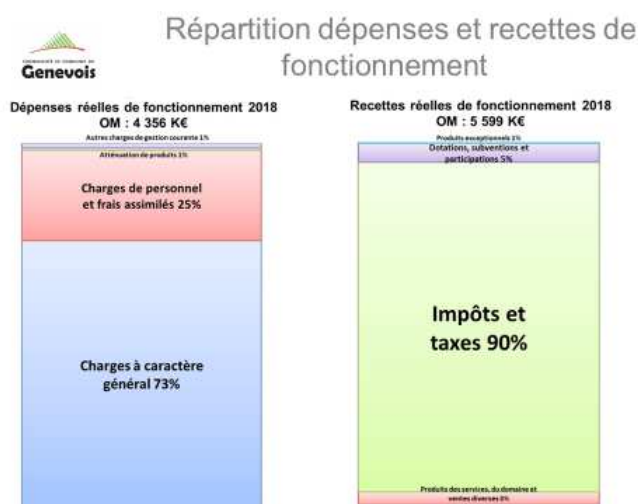
- **Budget annexe Locaux Europa**
- Ce budget s'équilibre par la location des locaux dont la CCG est propriétaire dans le bâtiment Europa sur la Technopole d'Archamps (environ 45 000 €).
- **Budget annexe Tram**
- Ce budget retrace les opérations liées au projet de tram. Une dépense de 350 000€ est prévu. Il s'agit d'un achat de terrain et de la relance du projet.
- **Budget annexe ZAE**
- Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux zones d'activité économique qui seront gérées avec des baux à construction. Le budget est financé par une avance du budget général. Les dépenses et recettes de ce budget sont présentées dans le tableau des investissements ci-dessus.
- **Budget annexe eau DSP**
- Ce nouveau budget créé au 1er janvier 2019 retrace la comptabilité des communes gérées en DSP. Il a été voté en décembre 2018

Ordures ménagères

Résultats 2018

	OME
Dépenses de fonctionnement	4 843 K€
Recettes de fonctionnement	5 598 K€
Résultat de fonctionnement 2018	756 K€
Excédent reporté	400 K€
Déficit reporté	
Résultat de fonctionnement cumulé 2018	1 155 K€
Dépenses d'investissement	1 297 K€
Recettes d'investissement	2 112 K€
Résultat d'investissement 2018	815 K€
Excédent reporté	
Déficit reporté	619 K€
Résultat cumulé d'investissement 2018	195 K€
Solde des restes à réaliser	-142 K€
Affectation du résultat	88 K€
Report excédent fonctionnement	1 155 K€
Report déficit fonctionnement	
Report excédent investissement	107 K€
Report déficit investissement	

Répartition des dépenses et des recettes



Fiscalité 2019 - Baisse de la TEOM

Le taux de la TEOM est passé de 8,50% à 8,70% en 2015 avec une prévision de retour à 8,50% en 2017 si les objectifs d'amélioration du tri avaient été remplis. Bien que la tendance ait été améliorée, il avait été proposé de maintenir le taux à 8,70% en 2018 et en 2019 en attendant les effets de la mise en place des actions du schéma directeur et le travail sur la TEOM et la redevance spéciale.

Des actions qui ont permis des économies dès 2018 :

- collecte par le biais des déchetteries intercommunales : 65 K€ de gains
- augmentation de la collecte des emballages : 8 K€ de gains
- collecte des textiles : 3 K de gains

Des actions en cours qui permettront des économies :

- contrôle d'accès et revalorisation des tarifs pour les professionnels : 42 K€ de gains estimés
- levier compostage : 42 K€/an de gain à partir de 2022
- réalisation d'un plan emballages : 42 K€ de gains estimés
- mise en place d'une stratégie globale de conteneurisation : 265 K€/an à partir de 2022

Prise en compte :

- réflexion sur la création d'un troisième site de collecte : provision de 3 000 K€ dans la prospective
- augmentations de 4% en moyenne du SIDEFAGE : +43 K€ sur le BP 2019.

Compte-tenu des économies réalisées en 2018 et des économies qu'il est prévu de réaliser, il est proposé d'envisager le taux de la TEOM à la baisse, à 8,3%.

Investissements OM

	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement des déchèteries	445 K€				
<i>dont pont à bascule Vulbens</i>	150 K€				
Nouveau site de collecte			1 500 K€	1 500 K€	
Bacs/bennes/conteneurs	260 K€	300 K€	300 K€	300 K€	300 K€
Véhicules	360 K€			400 K€	
TOTAL	1 065 K€	300 K€	1 800 K€	2 200 K€	300 K€

Budget OM fonctionnement

ORDURES MENAGERES				
Niveau de vote	BP OM 2018	CA OM 2018	BP OM 2019	% évolution 2018-2019 BP
011 - charges à caractère général	3 403K€	3 186K€	3 329K€	-2,19%
012 - Total des charges de personnel	1 094K€	1 076K€	1 203K€	10,02%
65 - autres charges de gestion courante	59K€	58K€	61K€	4,27%
66 - Charges financières	5K€	5K€	5K€	-3,88%
67 - Charges exceptionnelles	10K€	0K€	2K€	-80,00%
68 - provisions	0K€	0K€	0K€	
014 - Atténuations de produits	31K€	30K€	40K€	31,15%
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 601K€	4 356K€	4 640K€	0,85%
022 - Dépenses imprévues	30K€	0K€	30K€	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	556K€	0K€	1 303K€	134,37%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	480K€	486K€	509K€	5,98%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 667K€	4 842K€	6 482K€	14,37%
Niveau de vote	BP OM 2018	CA OM 2018	BP OM 2019	% évolution 2018-2019 BP
013 - Atténuations de charges	13K€	60K€	10K€	-21,67%
70 - Produits des services	175K€	194K€	239K€	36,57%
73 - Impôts et taxes	4 879K€	5 028K€	4 873K€	-0,14%
74 - Dotations et participations	200K€	286K€	200K€	0,00%
77 - Produits exceptionnels	1K€	30K€	5K€	900,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	5 267K€	5 599K€	5 327K€	1,12%
002 - résultat de fonctionnement reporté	400K€	0K€	1 155K€	188,99%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 667K€	5 599K€	6 482K€	14,37%

Budget OM investissement (dépenses)

Niveau de vote	BP OM 2018	TOTAL 2018 (réalisé + engagé)	Taux de réalisation	BP OM 2019
RAR 2018		0K€		310K€
001 - Solde d'exécution section d'investissement	619K€	0K€		0K€
020 - Dépenses imprévues	10K€	0K€		10K€
041 - Opérations patrimoniales	21K€	21K€		0K€
16 - Emprunts et dettes	4K€	4K€		4K€
21 - Immobilisations corporelles		1K€		0K€
45 - Opération pour compte de tiers	53K€	12K€		0K€
400 - OM	2 001K€	1 569K€	78%	2 026K€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 709K€	1 607K€		2 350K€

Budget OM investissement (recettes)

Niveau de vote	BP OM 2018	CA OM 2018	BP OM 2019
RAR 2018			167K€
001 - Solde d'exécution section d'investissement			107K€
021 - Virement de la section de fonctionnement	556K€	0K€	1 303K€
024 - Produits des cessions	7K€	0K€	
040 - Opérations d'ordre entre section	480K€	486K€	509K€
041 - Opérations patrimoniales	21K€	21K€	
10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 377K€	1 531K€	264K€
13 - Subventions d'équipement	155K€	74K€	
45 - Opération pour compte de tiers	112K€	0K€	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 709K€	2 112K€	2 350K€

Prospective budget général OM

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 670 K€	4 756 K€	4 844 K€	4 933 K€	5 040 K€
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 477 K€	6 298 K€	6 845 K€	6 179 K€	5 827 K€
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 393 K€	315 K€	1 815 K€	2 215 K€	346 K€
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	441 K€	49 K€	296 K€	362 K€	49 K€
Emprunt à contracter				608 K€	
Autofinancement	1 807 K€	1 542 K€	2 002 K€	1 246 K€	787 K€
Autofinancement affecté à l'investissement	1 803 K€	1 538 K€	1 997 K€	1 241 K€	752 K€
Encours de la dette au 31/12	110 K€	105 K€	100 K€	703 K€	667 K€
Encours de la dette/autofinancement (capacité de désendettement)	0,17	0,15	0,14	0,92	0,85
annuité /RRF	0,15%	0,15%	0,14%	0,16%	0,95%

Consolidation budget général

	BP BG 2019	BP OM 2019	BP 2019 CONSOLIDE
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 404K€	6 482K€	32 886K€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 404K€	6 482K€	32 886K€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 023K€	2 350K€	20 373K€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 023K€	2 350K€	20 373K€

Masse salariale

Masse salariale

Budget général (hors PE et OM)

BP 2019 : 2 336 K€

BP 2018 : 1 987 K€

+ 17,6 %
en effet brut

+ 10,2 %
en effet net

Une hausse (+ 349 K€) s'expliquant par :

- les effets mutualisation (118 K€ en dépenses) par voie de conventions, inscrits auparavant au chapitre 011. Tenir compte des flux croisés de remboursement
- l'adaptation de l'organisation aux évolutions d'activités ; les créations de postes (195 €) : 1/ mobilité, 2 contrats aidés, 1/SCCP (refacturation), 1 transfert eau/budget général
- des renforts ponctuels d'activités (33 K€) : RH, servitudes
- des effets budgétaires de postes en année pleine (30 K€)
- l'effet GVT et PPCR (9 K€)
- la réaffectation de services supports au budget OM (-36 K€)

Masse salariale

Budget PE

BP 2019 : 3 896 K€
BP 2018 : 3 746 K€

+ 4,0 % en
effet brut

+ 2,2 % en
effet net

Une hausse (+ 150 K€) s'expliquant notamment par :

- l'adaptation des temps de travail aux besoins des structures (24 K€)
- le remplacement pour congés maternité (113 K€), tenir compte du remboursement
- l'effet GVT et PPCR (8 K€)

Budget OM

BP 2019 : 1 203 K€
BP 2018 : 1 095 K€

+ 9,9 % en
effet brut

Une hausse (+ 108 K€) s'expliquant par :

- l'adaptation du service à la mise en œuvre du schéma directeur ; une création de poste (20 K€) : 1 poste administratif à raison de 0,5 ETP
- le remplacement pour arrêts de travail (+ 20 K€)
- des effets budgétaires de postes en années pleine (30 K€)
- l'effet GVT et PPCR (2 K€)
- la réaffectation de services support du budget général (36 K€)

Cf délibérations finances.

II - Approbation compte-rendu du Conseil communautaire du 04 février 2019

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

III- Compte-rendu des représentations :

SIDEFAGE : néant.

SIGETA : néant.

SMAG : néant.

Pôle Métropolitain : néant.

GLCT Transfrontalier : néant.

EPF : néant.

GLCT Transports :

*adoption du budget. Des réserves ont été accumulées au fil des années ; un état plus précis sera réalisé en fin d'année.

*les TPG ont changé leur système de paiement et de vente à bord des bus, ce qui pose des difficultés en douane. Quelques adaptations sont à réaliser mais tout devrait rentrer dans l'ordre rapidement.

ASSOCIATION DES MAIRES : néant.

IV - Compte-rendu des travaux du Bureau

Aucune observation n'est formulée.

V - Délibérations

1. Finances : Budget général et ses budgets annexes : comptes de Gestion 2018

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes des différents budgets et la conformité avec les comptes administratifs ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - DECLARE que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
 - Adopté à l'unanimité -

Sortie de Pierre-Jean Crastes.

2. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget général

Monsieur le Vice-Président donne lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 pour le Budget Général. Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Madame la Trésorière et se résument ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Recettes	28 095 708,41 €
. Dépenses	24 859 768,98 €

. Résultat de fonctionnement 2018	3 235 939,43 €
. Résultat antérieur	4 270 814,87 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	7 506 754,30 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

. Recettes	5 363 856,05 €
. Dépenses	4 271 254,17 €

. Résultat d'investissement 2018	1 092 601,88 €
. Résultat antérieur	- 985 415,89 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	107 185,99 €

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRASTES, Président, ayant quitté la séance décide :

- d'arrêter, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2018 du Budget Général tels que mentionnés ci-dessus.
 - Adopté à l'unanimité -

3. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget tram

Monsieur le Vice-Président donne lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 pour le Budget Tram. Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Madame la Trésorière et se résument ainsi :

I. SECTION D'EXPLOITATION

. Recettes	0,00 €
. Dépenses	875,00 €

. Résultat d'exploitation 2018	- 875,00 €
. Résultat antérieur	26 596,72 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	25 721,72 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

. Recettes	112,79 €
. Dépenses	0,00 €

. Résultat d'investissement 2018	112,79 €
. Résultat antérieur	399 966,18 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	- 399 853,39 €

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRAFTES, Président, ayant quitté la séance décide :

- d'arrêter, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2018 du Budget Tram tels que mentionnés ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

4. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget locaux Europa

Monsieur le Vice-Président donne lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 pour le Budget Locaux Europa. Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Madame la Trésorière et se résument ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Recettes	62 627,46 €
. Dépenses	40 127,65 €

. Résultat de fonctionnement 2018	22 499,81 €
. Résultat antérieur	17 937,37 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	40 437,18 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

. Recettes	19 329,49 €
. Dépenses	4 624,69 €

. Résultat d'investissement 2018	14 704,80 €
. Résultat antérieur	131 321,62 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	146 026,42 €

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRAFTES, Président, ayant quitté la séance décide :

- d'arrêter, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2018 du Budget Locaux Europa tels que mentionnés ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

5. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget ZAC de Cervonnex

Monsieur le Vice-Président donne lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 pour le Budget ZAC de Cervonnex. Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Madame la Trésorière et se résument ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Recettes	1 959 919,08 €
. Dépenses	1 959 925,11 €

. Résultat de fonctionnement 2018	- 6,03 €
. Résultat antérieur	6 740,31 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	6 734,28 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

. Recettes	1 958 700,11 €
. Dépenses	1 959 919,08 €

. Résultat d'investissement 2018	- 1 218,97 €
. Résultat antérieur	- 94 413,76 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	- 95 632,73 €

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRAFTES, Président, ayant quitté la séance décide :

- d'arrêter, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2018 du Budget Zac de Cervonnex tels que mentionnés ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

6. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget transports

Monsieur le Vice-Président donne lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 pour le Budget Transports. Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Madame la Trésorière et se résument ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Recettes	67 575,36 €
. Dépenses	67 575,36 €

. Résultat de fonctionnement 2018	0,00 €
. Résultat antérieur	0,00 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	0,00 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

. Recettes	539,00 €
. Dépenses	0,00 €

. Résultat d'investissement 2018	539,00 €
. Résultat antérieur	- 3 404,51 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	- 2 865,51 €

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRAFTES, Président, ayant quitté la séance décide :

- d'arrêter, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2018 du Budget Transports tels que mentionnés ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

7. Finances : comptes Administratifs 2018 - budget zones d'activité économique

Monsieur le Vice-Président donne lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 pour le Budget Zone d'Activité Economique. Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Madame la Trésorière et se résument ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Recettes	8 637,10 €
. Dépenses	3 187,83 €

. Résultat d'exploitation 2018	5 449,27 €
. Résultat antérieur	0,00 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	5 449,27 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

. Recettes	0,00 €
. Dépenses	1 282 458,05 €

. Résultat d'investissement 2018	- 1 282 458,05 €
. Résultat antérieur	0,00 €

RESULTAT CUMULE EXERCICE 2018	- 1 282 458,05 €

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRASTES, Président, ayant quitté la séance décide :

- d'arrêter, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2018 du Budget Zone d'Activité Economique tels que mentionnés ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

Retour de Pierre-Jean Crastes.

8. Finances : affectation des résultats 2018 - budget général

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le Compte Administratif 2018.

Résultat de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	3 235 939,43 €
Résultat antérieur reporté	4 270 814,87 €
Résultat cumulé	7 506 754,30 €
Investissement	
Solde d'exécution de la section d'Investissement	107 185,99 €
Solde des restes à réaliser d'Investissement	- 2 498 942,97 €
Besoin de financement	2 391 756,98 €
Affectation en réserves au 1068	2 391 756,98 €
Report en Fonctionnement sur le compte de recettes 002	5 114 997,32 €

En conséquence, le Conseil décide :

- DE REPORTER le solde excédentaire d'investissement avant prise en compte des restes à réaliser, soit 107 185,99 € en dépense d'investissement au compte 001

- D'AFFECTER 2 391 756,98 € au financement de la section d'investissement par inscription au compte 1068 (compte tenu des restes à réaliser)

- DE REPORTER le solde excédentaire de fonctionnement, soit 5 114 997,32 € par une inscription en recette de fonctionnement au compte 002.

- Adopté à l'unanimité -

9. Finances : affectation des résultats 2018 - budget tram

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le Compte Administratif 2018.

Résultat d'Exploitation	
Résultat de l'exercice 2018	- 875,00 €
Résultat antérieur reporté	26 596,72 €
Résultat cumulé	25 721,72 €
Investissement	
Solde d'exécution de la section d'Investissement	- 399 853,39 €
Solde des restes à réaliser d'Investissement	399 853,39 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation en réserves au 1068	0,00 €
Report en Exploitation sur le compte de recettes 002	25 721,72 €

En conséquence, le Conseil décide :

- DE REPORTER le résultat excédentaire d'exploitation de 25 721,72 € en recettes d'exploitation au compte 002 et de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 399 853,39 € en dépenses d'investissement au compte 001.

- Adopté à l'unanimité -

10. Finances : affectation des résultats 2018 - budget locaux Europa

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le Compte Administratif 2018.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	22 499,81 €
Résultat antérieur reporté	17 937,37 €
Résultat cumulé	40 437,18 €
Investissement	
Solde d'exécution de la section d'Investissement	146 026,42 €
Solde des restes à réaliser d'Investissement	0,00 €
Excédent de financement	146 026,42 €
Affectation en réserves au 1068	0,00 €
Report en fonctionnement sur le compte de dépenses 002	40 437,18 €

En conséquence, le Conseil décide :

- DE REPORTER le résultat excédentaire de fonctionnement de 40 437,18 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 146 026,42 € en recettes d'investissement au compte 001.

- Adopté à l'unanimité -

11. Finances : affectation des résultats 2018 - budget ZAC de Cervonnex

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le Compte Administratif 2018.

Résultat de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	- 6,03 €
Résultat antérieur reporté	6 740,31 €
Résultat cumulé	6 734,28 €
Investissement	
Solde d'exécution de la section d'Investissement	- 95 632,73 €
Solde des restes à réaliser d'Investissement	0,00 €
Besoin de financement	95 632,73 €
Affectation en réserves au 1068	0,00 €
Report en Fonctionnement sur le compte de recettes 002	6 734,28 €

En conséquence, le Conseil décide :

- DE NE PAS PROCEDER D'AFFECTION à la section d'investissement par inscription au compte 1068
- DE REPORTER le résultat de fonctionnement excédentaire, soit 6 734,28 € par une inscription en recette de fonctionnement au compte 002

- DE REPORTER le résultat d'investissement déficitaire soit 95 632,73 € par une inscription en dépense d'investissement au compte 001.

- Adopté à l'unanimité -

12. Finances : affectation des résultats 2018 - budget transports

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le Compte Administratif 2018.

Résultat d'Exploitation	
Résultat de l'exercice 2018	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €
Investissement	
Solde d'exécution de la section d'Investissement	- 2 865,51 €
Solde des restes à réaliser d'Investissement	0,00 €

Besoin de financement	2 865,51 €
Affectation en réserves au 1068	0,00 €

En conséquence, le Conseil décide :

- DE REPORTER le résultat déficitaire d'investissement avant prise en compte des restes à réaliser, soit 2 865,51 € en dépense d'investissement au compte 001

- Adopté à l'unanimité -

13. Finances : affectation des résultats 2018 - budget zone d'activité économique

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le Compte Administratif 2018.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	5 449,27 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat cumulé	5 449,27 €
Investissement	
Solde d'exécution de la section d'Investissement	-1 282 458,05 €
Solde des restes à réaliser d'Investissement	1 174 805,05 €
Besoin de financement	107 653,00 €
Affectation en réserves au 1068	5 449,27 €
Report en fonctionnement sur le compte de dépenses 002	0,00 €

En conséquence, le Conseil décide :

- D'AFFECTER 5 449,27 € au financement de la section d'investissement par inscription au compte 1068 (compte tenu des restes à réaliser)

- DE REPORTER le résultat d'investissement déficitaire soit 1 282 458,05 € par une inscription en dépense d'investissement au compte 001.

- Adopté à l'unanimité -

14. Finances : Budget Primitif 2019 budget général et budgets annexes

Monsieur le Vice-Président procède à la lecture du Budget Primitif 2019 - budget principal et budgets annexes Transports, Tram, ZAC de Cervonnex, Locaux Europa et Zones d'Activité Economique.

Les Budgets Primitifs 2019 tiennent compte de l'affectation du résultat 2018 et des restes à réaliser 2018 en section d'investissement.

Le **budget principal** s'équilibre en investissement à :

DEPENSES	20 373 282,08 €
RECETTES	20 373 282,08 €

et en fonctionnement à :

DEPENSES	32 886 090,73 €
RECETTES	32 886 090,73 €

Le budget annexe **Transports** s'équilibre en investissement à :

DEPENSES	3 943,51 €
RECETTES	3 943,51 €

et en exploitation à :

DEPENSES	71 943,51 €
RECETTES	71 943,51 €

Le budget annexe **Tram** s'équilibre en investissement à :

DEPENSES	751 453,39 €
RECETTES	751 453,39 €

et en exploitation à :

DEPENSES	25 721,72 €
RECETTES	25 721,72 €

Le budget annexe **ZAC de Cervonnex** s'équilibre en investissement à :

DEPENSES	3 899 425,81 €
RECETTES	3 899 425,81 €

	et en fonctionnement à :	
DEPENSES		2 010 527,36 €
RECETTES		2 010 527,36 €
Le budget annexe Locaux Europa s'équilibre en investissement à :		
DEPENSES		165 802,91 €
RECETTES		165 802,91 €
	et en fonctionnement à :	
DEPENSES		96 741,18 €
RECETTES		96 741,18 €
Le budget annexe Zones d'Activité Economique s'équilibre en investissement à :		
DEPENSES		5 964 975,05 €
RECETTES		5 964 975,05 €
	et en fonctionnement à :	
DEPENSES		430 694,00 €
RECETTES		430 694,00 €

Le Conseil Communautaire approuve les budgets tels que présentés et donne au Président l'autorisation de signer tout document s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

15. Finances : vote des taux 2019

Monsieur le Vice-Président informe qu'à la date de rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles de fiscalité n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux.

Après réception de l'Etat 1259 notifiant les bases prévisionnelles par les services fiscaux, le produit fiscal attendu sera réajusté dans une Décision Modificative du budget 2019.

1 - Rappel de l'évolution des taux sur la période 2014 - 2018

	taux 2014 +2%	taux 2015 +6%	taux 2016 +2%	taux 2017 +2%	taux 2018 +2,3% <i>uniquement pour la TF</i>
TH	3,52%	3,73%	3,80%	3,88%	3,88%
TFPB	2,36%	2,50%	2,55%	2,60%	2,66%
TFPNB	9,54%	10,11%	10,31%	10,51%	10,51%
CFE	22,44%	22,44%	22,44%	22,44%	22,44%
TEOM	8,50%	8,70%	8,70%	8,70%	8,70%

2 - Fixation des taux pour l'année 2019

Pour l'estimation du produit fiscal attendu dans le cadre de l'équilibre du budget, il a été pris en compte une revalorisation (forfaitaire et physique) :

-de + 3,50 % à partir des bases définitives de 2018 pour les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière ;

-de + 2,50 % pour les bases de taxe sur le foncier non bâti et de cotisation foncière des entreprises ;

-de + 2,50 % pour les bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de TH, TFPB, TFPNB et CFE.

Taxe GEMAPI

Pour rappel, le Conseil communautaire, par délibération n°20180924_cc_env105 du 24 septembre 2018 a voté le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 80 000 € pour 2019. La GEMAPI, compétence dont le coût annuel moyen de dépenses s'élève à 115 000 €, est financée en partie par cette taxe GEMAPI instaurée par délibération n°20180205_cc_env02 du 5 février 2018 et dont le montant s'élève à 80 000 € en 2019. Le complément de 35 000 € est financé par la taxe foncière, dont le taux avait été augmenté de 2,30 % en 2018, ce qui a porté le taux de TFPB à 2,66 %. La loi de finances pour 2019 prévoit que le produit de la taxe GEMAPI pourra être voté à l'avenir en même temps que les taux de fiscalité, et non plus avant le 1^{er} octobre de l'année N-1.

TEOM

Il est proposé de diminuer le taux de TEOM à 8,30 %, soit une baisse de 4,60 %.

Le taux de la TEOM est passé de 8,50 % à 8,70 % en 2015 avec une prévision de retour à 8,50 % en 2017 si les objectifs d'amélioration du tri avaient été remplis. Bien que la tendance ait été améliorée, il avait été proposé de maintenir le taux à 8,70 % en 2018 et 2019 en attendant les effets de la mise en place des actions du schéma directeur et le travail sur la TEOM et la Redevance spéciale.

En 2019, avec les économies réalisées liées à la collecte par le biais des déchetteries intercommunales (65 000 € de gains), à l'augmentation de la collecte des emballages (8 500 € de gains), à la collecte des textiles (3 000 € de gains) et avec les économies prévues grâce à la mise en place du contrôle d'accès et revalorisation des tarifs pour les professionnels (42 000 € de gains estimés), au lancement du levier compostage (42 000 €/an de gains à partir de 2022), à la réalisation d'un plan emballages (42 000 € de gains estimés), à la mise en place d'une stratégie globale de conteneurisation (265 000 €/an à partir de 2022), le taux de la TEOM est envisagé à la baisse. Cette perspective de baisse du taux de la TEOM prend en compte la réflexion sur la création d'un troisième site de collecte (provision de 3 000 000 € dans la prospective) et les augmentations de 4% en moyenne du SIFAGE (+42 900 € sur le BP 2019).

Au vu de tous ces éléments, il est proposé de baisser le taux de TEOM en 2019, en deçà de ce qui avait été prévu, à 8,30 %.

Les taux proposés pour 2019 sont les suivants :

	taux 2019
TH	3,88%
TFPB	2,66%
TFPNB	10,51%
CFE	22,44%
TEOM	8,30%

Le Conseil Communautaire décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 3,88 %
- Taxe foncière bâti : 2,66 %
- Taxe foncière non bâti : 10,51 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,44 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8,30 %
- Adopté à l'unanimité -

16. Finances : autorisations de programme et crédits de paiements - budget général

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la Communauté de Communes de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire décide de se prononcer, au titre de l'année 2019, sur la révision des AP/CP suivantes :

Mise en œuvre du schéma d'accessibilité programmée des transports	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement			
		mandaté 2017	2018	2019	2020
DEPENSES					
Honoraires architecte, études	37 200 €	3 234 €	2 100 €	14 900 €	16 966 €
Travaux	372 000 €	0 €	21 030 €	163 637 €	187 333 €
TOTAL DEPENSES	409 200 €	3 234 €	23 130 €	178 537 €	204 299 €
RECETTES					
Fonds de soutien à l'investissement public local	102 200 €	0 €	6 000 €	44 700 €	51 500 €
TOTAL RECETTES	102 300 €	0 €	6 000 €	44 700 €	51 500 €

Aménagements structurants	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement			
		2017	2018	2019	2020
DEPENSES					
Travaux	2 248 699 €	0 €	321 910 €	1 189 858 €	736 931 €
Etude et Maîtrise d'œuvre	269 925 €	31 332 €	2 508 €	216 549 €	19 536 €
Foncier, démolition	774 049 €	0 €		600 000 €	174 049 €
TOTAL DEPENSES	3 292 673 €	31 332 €	324 418 €	2 006 407 €	930 516 €
RECETTES					
Subventions	1 053 871 €	0 €	0 €	248 898 €	804 973 €
TOTAL RECETTES	1 053 871 €	0 €	0 €	248 898 €	804 973 €

Mesures Mode Doux : Via Rhona	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement			
		2017	2018	2019	2020 et suivants
DEPENSES					
Etude de faisabilité VIARHONA	62 240 €	26 790 €	7 728 €	27 722 €	0 €
Etude et Maîtrise d'œuvre, foncier	2 060 760 €	0 €	0 €	485 000 €	1 575 760 €
Travaux	6 377 000 €	0 €	0 €	0 €	6 377 000 €
TOTAL DEPENSES	8 500 000 €	26 790 €	7 728 €	512 722 €	7 952 760 €

RECETTES					
Subventions	4 236 605 €	0 €	3 864 €	0 €	4 232 741 €
TOTAL RECETTES	4 236 605 €	0 €	3 864 €	0 €	4 232 741 €

Mesures Mode Doux : Aménagement prioritaire et bois de Vosogne	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2020 et suivants
DEPENSES					
Etude et Maîtrise d'œuvre	1 400 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €	1 250 000 €
Travaux	5 480 000 €	0 €	320 000 €	250 000 €	4 910 000 €
TOTAL DEPENSES	6 880 000 €	0 €	420 000 €	300 000 €	6 160 000 €
RECETTES					
Subventions	3 440 000 €	0 €	0 €	360 000 €	3 080 000 €
TOTAL RECETTES	3 440 000 €	0 €	0 €	360 000 €	3 080 000 €

Le Conseil Communautaire décide de se prononcer, au titre de l'année 2019, sur la création des AP/CP suivantes :

Dépôt bus	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement		
		2018	2019	2020
DEPENSES				
Etude et Maîtrise d'œuvre	261 720 €	130 000 €	100 000 €	31 720 €
Acquisition foncière	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €
Travaux	2 347 000 €	0 €	1 570 000 €	777 000 €
Frais divers	234 700 €	1 317 €	0 €	233 383 €
TOTAL DEPENSES	3 343 420 €	131 317 €	2 170 000 €	1 042 103 €
RECETTES				
Subventions				
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €

PDU	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement	
		2019	2020
DEPENSES			
Dépenses	200 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL DEPENSES	200 000 €	100 000 €	100 000 €

RECETTES			
Recettes	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

BASSIN DE ST-JULIEN	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement		
		Antérieur à 2019	2019	2020
DEPENSES				
Foncier	7 000 €	0 €	7 000 €	0 €
Frais annexes	10 000 €	0 €	7 500 €	2 500 €
Moe dont modélisation et faune/flore	196 100 €	90 000 €	44 040 €	62 060 €
Travaux dont vérification technique	900 000 €	0 €	0 €	900 000 €
TOTAL DEPENSES	1 113 100 €	90 000 €	58 540 €	964 560 €
RECETTES				
Région RA	7 998 €	7 998 €	0 €	0 €
Etat PAPI1	283 522 €	19 997 €	13 500 €	250 025 €
Etat PAPI2	150 000 €	0 €	0 €	150 000 €
Département	62 565 €	0 €	0 €	62 565 €
TOTAL RECETTES	504 085 €	27 995 €	13 500 €	462 590 €

LIT MAJEUR DRIZE	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement	
		2019	2020
DEPENSES			
Travaux	10 000 €	7 500 €	2 500 €
Etude et Maîtrise d'œuvre	57 600 €	28 800 €	28 800 €
Foncier, démolition	200 000 €	0 €	200 000 €
TOTAL DEPENSES	267 600 €	36 300 €	231 300 €
RECETTES			
Agence Eau - Appel à projets	19 200 €	19 200 €	0 €
Agence Eau - suite Contrat global ou CTENS	0 €	0 €	0 €
Département - CTENS	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	19 200 €	19 200 €	0 €

- Adopté à l'unanimité -

17. Finances : fixation coefficient multiplicateur TASCOM

Les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), prévue aux articles 3 à 7 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2. Toutefois, la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée, ce coefficient doit être compris entre 0,95 et 1,05. Il ne peut

ensuite varier de plus de 0,05 chaque année. Une délibération devra être prise, si besoin, chaque année avant le 1^{er} octobre pour être applicable à compter de l'année suivante, selon les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts.

L'article 102 de la Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 prévoit que le coefficient multiplicateur peut être compris entre 0,8 et 1,3 pour les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui ont mis en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière en application de l'article 1388 quinquies C code général des impôts (abattement compris entre 1% et 15% pour les commerces de moins de 400m²).

Vu la délibération n° 20180924_cc_fin99 du 24 septembre 2018 qui a fixé l'application du coefficient multiplicateur à 1,15 à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Considérant l'application du coefficient multiplicateur à 1,20 à compter du 1^{er} janvier 2020 et sur la base du montant prévisionnel de TASCOM pour 2019 de 542 000 € environ augmenté de 5 %, le produit estimatif de TASCOM s'élèverait à 569 100 € soit une hausse de recettes de 27 100 €,

Le Conseil Communautaire :

- décide, pour la quatrième fois au titre de la TASCOM perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur ;
- fixe le coefficient multiplicateur à 1,20 ;
- charge le Président de notifier cette décision aux services fiscaux.

- Adopté à l'unanimité -

Y Félix demande si la TASCOM s'applique à l'ensemble des activités économiques.

M De Smedt répond que seule l'activité commerciale pour les commerces de plus de 400 m² est soumise à cette taxe.

Il ajoute que la nouvelle réglementation en matière de calcul de valeur locative des locaux commerciaux est plutôt favorable à l'activité commerciale.

18. Finances : provisions budget général

Des locataires de plusieurs cellules au Village d'entreprise du Grand Châble ont quitté les locaux en n'ayant pas réglé leurs loyers pour un montant de 16 607 € HT.

La Trésorière de Saint-Julien-en-Genevois, chargée du recouvrement, pourra présenter à la CCG une admission en non-valeur de cette somme si elle ne parvient pas à la recouvrer. Au vu du montant important en jeu, il est proposé de provisionner la somme.

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 6815 chapitre 68.

La reprise serait effectuée si le risque était annulé.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide :

- de créer une provision d'un montant de 16 607 € en 2019
- de procéder à la reprise de cette provision en cas de risque nul.

- Adopté à l'unanimité -

19. Ressources Humaines : suppressions et créations de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Compte tenu de la nouvelle organisation au sein de la structure (crèche La tribu des ptits malins à Valleiry) et de la nécessité de renforcer le temps de présence auprès des enfants, il convient de supprimer un emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet de 28 heures et créer un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet de 35 heures.

- Concernant la régie eau et le budget général de la CCG, une réaffectation de missions a été opérée. De ce fait, il convient de supprimer un poste d'ingénieur principal au budget régie eau et de créer ce même poste au budget général. L'agent occupant ce poste est chargé du suivi des politiques environnementales (trame bleue), des problématiques GEMAPI ainsi que le pilotage de certains grands projets (quartier gare).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 février 2019,

Le Conseil Communautaire décide :

- de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet de 28 heures au service de la petite enfance,
 - de supprimer l'emploi d'ingénieur principal à temps complet de 35 heures au budget de la régie eau,
 - de créer un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet de 35 heures relevant de la catégorie C au service petite enfance à compter du 1^{er} avril 2019,
 - de créer un emploi permanent d'ingénieur principal à temps complet de 35 heures relevant de la catégorie A au budget général à compter du 1^{er} avril 2019,
 - d'autoriser le Président à modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence et à signer tout document relatif à ces suppressions et créations de postes,
 - d'inscrire au budget 2019 les crédits correspondants.
- Adopté à l'unanimité -

20. Ressources Humaines : création d'un emploi permanent au service déchets

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur et de la réorganisation du service déchets en découlant, il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps non-complet de 17h30 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Ce poste permettra un accueil plus spécialisé pour les usagers dans le domaine des déchets (problèmes de collecte, suivi des cartes d'accès en déchetterie, gestion de la régie des composteurs).

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois et effectifs sera modifié en conséquence.

Les crédits correspondants à cet emploi sont inscrits au budget primitif 2019.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide :

- de créer, au budget général, à compter du 1^{er} avril 2019, un emploi permanent à temps non-complet de 17h30 d'adjoint administratif pour le service déchets,
 - d'autoriser le Président à recruter, en tant que de besoin, un agent non titulaire, dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - d'autoriser le Président à modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence et à signer tout document relatif à cette création d'emploi.
- Adopté à l'unanimité -

21. Ressources Humaines : tableau des emplois et effectifs du budget général

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte :

- des avancements de grade,
- des modifications de temps de travail sur les TNC (temps non complet),
- des créations d'emplois nécessaires au fonctionnement des services,
- des modifications liées au PPCR (parcours-professionnels-carrières-et-rémunérations),
- de mises à jour de grades constatées entre la création prévisionnelle et le recrutement effectif.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois pour l'année 2019.

EMPLOIS FONCTIONNELS			
Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2018	EFFECTIF 2019
DGS	Emploi fonctionnel	1	1
DGA	Emploi fonctionnel	1	1

ADMINISTRATIF

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2018	EFFECTIF 2019	Modification
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché Principal	A	1	2	avancement de grade
Attaché	A	9	10	avancement de grade
Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	5	avancement de grade
Rédacteur Principal 2ème classe	B	4	2	avancement de grade
Rédacteur	B	7	7	1 SSCP
Adj Adm Ppal 1ere classe	C	2	1	
Adj Adm Ppal 2ème classe	C	3	2	
Adjoint administratif	C	5	6	1 OM
		34	36	

TECHNIQUE

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2018	EFFECTIF 2019	Modification
Ingénieur principal	A	1	2	1 grands projets - trame bleue
Ingénieur	A		1	1 Chargé projets mobilité
Technicien ppal 1ere classe	B	1	1	
Technicien ppal 2ème classe	B	2	3	avancement de grade
Technicien	B	1	0	
Agent de Maîtrise Ppal	C	2	2	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint tech ppal 1ère classe	C	11	11	
Adjoint tech ppal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	27	27	
		47	49	

SOCIAL

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2018	EFFECTIF 2019	Modification
Puéricultrice	A	3	3	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	2	2	
Educateur de première classe	A	0	1	modification du grade
Educateur de seconde classe	A	0	2	modification du grade
Educateur Principal	B	1	0	suppression du grade
Educatrice Jeunes enfants	B	6	0	suppression du grade
Aux puér principal de 1ère classe	C	11	11	
Aux de puér principal 2ème classe	C	28	28	
Adjoint animation ppal 1ère cl	C	1	1	
Adjoint animation ppal 2ème cl	C	2	2	
Adj animation 2ème classe	C	7	7	
Agent social principal 1ère classe	C	1	1	
Agent social principal 2ème classe	C	3	3	

Agent social	C	22	26	modification de grade
		88	88	

Charge de missions		1	1	Eaux pluviales
Contrats aidés		2	2	

Récapitulatif				
		EFFECTIF 2018	EFFECTIF 2019	
Filière Administrative		34	36	
Filière Technique		47	49	
Filière Sociale		88	88	
TOTAL EFFECTIFS		169	173	

- Adopté à l'unanimité -

22. Ressources Humaines : création d'un emploi permanent à la régie assainissement

Dans le cadre du contrat ARVE Pure pour la lutte contre les pollutions toxiques, il est nécessaire de créer un poste au sein de la régie assainissement afin d'effectuer les contrôles des rejets des sites non domestiques ainsi que l'accompagnement et l'assistance technique à la régularisation des sites non conformes.

Cet emploi permanent sera créé à compter du 1^{er} avril 2019 dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Il fera l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % pendant les 3 premières années.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois et effectifs sera modifié en conséquence.

Les crédits correspondants à cet emploi sont inscrits au budget primitif 2019.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide :

- de créer, au budget assainissement, à compter du 1^{er} avril 2019, un emploi permanent à temps complet de 35h dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- d'autoriser le Président à recruter, en tant que de besoin, un agent non titulaire, dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser le Président à modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence et à signer tout document relatif à cette création d'emploi.

- Adopté à l'unanimité -

G Roguet précise que ce poste est financé en partie par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat Arve Pure.

Il souligne l'important travail à réaliser en matière de contrôle de rejets industriels : 300 entreprises sont à contrôler sur 3 ans, y compris les services techniques des communes, avec l'objectif de traiter 30 à 40 dossiers au moins la première année.

Il ajoute qu'une réflexion est en cours pour réintégrer la mission de contrôle des branchements dans les missions de la régie plutôt que de la confier à une entreprise extérieure comme c'est le cas actuellement car cette dernière ne donne pas entière satisfaction. Il serait pour cela nécessaire de créer un poste permanent.

Il rappelle que des rejets contrôlés et conformes contribuent à une meilleure qualité de la ressource en eau. Les efforts faits maintenant seront perceptibles d'ici quelques années.

PJ Crastes rappelle que l'Agence de l'Eau a participé au projet de Matailly à hauteur de 4 M € et prévoit un volet de subventionnement pour les 4 prochaines années de 4 M €. La CCG pourra émarger à cette aide et la bonifier si elle engage des actions coordonnées au sein d'une réflexion globale sur le grand cycle de l'eau.

G Roguet souligne que l'effectif actuel du pôle exploitation est insuffisant pour faire face aux enjeux de demain.

M De Smedt observe que le SAGE a voté 33 M € de subvention sur 5 ans pour des projets qui entrent dans sa programmation et pour certains desquels la CCG peut émarger. Se ressent aujourd'hui au sein de la CCG un besoin de technicité quels que soient les métiers, qu'il s'agisse de l'eau, de l'assainissement ou bien encore de la mobilité. Il sera nécessaire de structurer les équipes, avec des recrutements à engager mais aussi des mutualisations.

PJ Crastes signale que la préservation de la ressource en eau est une réelle problématique aujourd'hui avec un risque de connaître des pollutions. Pour preuve, certains puits ne fonctionnent pas car sont présentes des pollutions en surface qui contaminent la nappe.

23. Ressources Humaines : recrutement d'agents non titulaires

Conformément à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les emplois permanents de la fonction publique territoriale doivent être occupés par des fonctionnaires. Cependant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 permet sous différentes conditions de recruter des agents non titulaires.

L'article 3 1° prévoit le recrutement d'un agent contractuel non titulaire pour un accroissement temporaire d'activité sur un emploi non permanent et l'article 3 2° prévoit le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité.

Ayant rappelé ces dispositions législatives, il appartient au Conseil communautaire d'autoriser le Président, chaque année, à recruter du personnel non titulaire dans les deux cas précédemment cités.

En conséquence, le Conseil Communautaire autorise le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels non titulaires dans le cadre des dispositions des articles 3 1° et 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

- Adopté à l'unanimité -

E Rosay souhaite avoir des précisions sur la proposition de recrutement temporaire pour gérer des servitudes.

M De Smedt répond qu'il s'agit d'avancer sur les servitudes de passage de canalisation d'eau ; est étudiée la possibilité d'imputer cette dépense au budget de l'eau.

MH Dubois précise que ce recrutement est prévu pour une durée de 6 mois.

24. Economie : autorisation de défrichement zone des Chavanoux à Vulbens

La loi NOTRe a procédé au transfert de la compétence zones d'activité économique aux structures intercommunales, depuis le 1^{er} janvier 2017.

La Collectivité a identifié dans son SCOT plusieurs fonciers ayant vocation à accueillir des activités économiques afin de répondre aux besoins des entreprises.

En mars 2018, la CCG a acquis la parcelle ZL0127 d'une superficie de 22 434 m² sur la zone des Grands Chavanoux à Vulbens et un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet 2018. Un permis d'aménager a été déposé en mairie en février 2019.

Ce projet a fait l'objet d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale. L'autorité environnementale a indiqué par décision du 24 janvier 2019 que ce dossier n'était pas soumis à évaluation environnementale. Un dossier au titre de la loi sur l'eau a également fait l'objet d'un accord formel de la part des services de la DDT en date du 10 janvier 2019.

Ce projet nécessite un défrichement sur 650 m² afin de positionner le bassin de rétention nécessaire au projet. L'article L341-1 du code forestier indique qu'est considéré comme un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière et l'article L341-3 précise que nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation.

Il est donc nécessaire d'autoriser le Président à déposer une demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L341-1, L341-3 et suivants du code forestier.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de défrichement sur la zone des Grands Chavanoux à Vulbens et à signer tout document s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

25. Déchets : tarif kit de compostage

Le service collecte et traitement des déchets a réalisé en 2016 une étude d'optimisation du service. Dans le cadre de cette étude, un certain nombre d'actions ont été validées.

L'une de ces actions a pour but de diminuer la part fermentescible des ordures ménagères collectées en porte à porte ou par le biais des points d'apport volontaire.

Pour y parvenir, la collectivité a pour ambition de distribuer des kits de compostage individuels aux habitants du territoire.

L'utilisateur volontaire pourra faire la demande d'un kit par le biais du portail web créé par le service collecte et traitement des déchets lors de la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie.

Ces kits de compostage seront composés d'un composteur de 300 l en bois, d'un bio-seau et d'un mode d'emploi.

La commission environnement réunie le 18 octobre 2018 a émis le souhait que ce kit d'une valeur de 52 € TTC ne soit pas cédé gratuitement afin que ce matériel soit entretenu et utilisé à bon escient. Elle propose que ce kit soit vendu pour 15 €.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide de fixer à 15 € le prix du kit de compostage qui sera vendu aux usagers.

- Adopté à l'unanimité -

26. Déchets : tarif cartes d'accès aux déchetteries

Le service collecte et traitement des déchets a réalisé en 2016 une étude d'optimisation du service. Dans le cadre de cette étude, un certain nombre d'actions ont été validées.

L'une de ces actions a pour but de limiter l'accès aux déchetteries intercommunales aux habitants et entreprises du territoire.

Pour y parvenir, la collectivité a mis en place un contrôle d'accès fonctionnant à l'aide d'une carte RFID.

Afin de maîtriser la diffusion de ces cartes, une seule carte est délivrée gratuitement par foyer.

Le professionnel dont l'entreprise est domiciliée sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois a la possibilité de demander 5 cartes.

Pour les entreprises, les deux premières cartes sont gratuites.

En cas de perte, détérioration ou demande de carte supplémentaire pour les entreprises, les cartes seront payantes. Le prix doit permettre de couvrir le coût administratif, le prix de la carte vierge et doit également être dissuasif pour limiter les demandes intempestives.

La commission environnement réunie le 10 septembre 2018 a émis le souhait que le tarif de cette carte supplémentaire pour les professionnels ou en cas de perte/vol/détérioration, pour les particuliers et professionnels soit fixé à 10 € pièce.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide de fixer le tarif unitaire des cartes d'accès aux déchetteries pour les cas évoqués ci-dessus à 10 €.

- Adopté à l'unanimité -

27. Mobilité : transport scolaire - instauration d'un tarif entre la gare de Valleiry et la MFR de Vulbens

Vu les statuts de la CCG ;

Depuis la rentrée scolaire 2018, la CCG a mis à titre expérimental un car tous les lundis matin et vendredis soir à la disposition de la MFR pour permettre de faire le trajet entre la gare de Valleiry et la MFR de Vulbens. En effet, la MFR est fréquentée par de nombreux élèves provenant du département, internes et qui arrivent en train. Les élèves apportent leurs bagages pour la semaine.

Jusqu'à juin 2018, la MFR s'organisait en interne.

L'expérimentation à compter de septembre 2018 a entièrement été prise en charge par la CCG.

La fréquentation du car oscille entre 8 élèves et 30 élèves à chaque trajet.

Le car utilisé est un service à destination du Lycée De Staël et qui est réutilisé ensuite pour faire la liaison entre la gare de Valleiry et la MFR. Cela a pour avantage de ne pas avoir de coût de mise à disposition du car et du conducteur.

Pour l'année 2018-2019, le coût du service supporté par la CCG a été de 2 239 € TTC.

1- Proposition de tarification

Les élèves en cours à la MFR ne sont présents qu'entre 15 et 20 semaines annuelles selon les formations et ces élèves échangent leurs places avec d'autres formations sur le site de la MFR. Ils n'ont pas une présence de 35 semaines comme dans les autres établissements scolaires. Un abonnement annuel est donc peu attractif pour ce public.

Il est donc proposé d'instaurer un coût du billet à l'unité aligné sur le tarif junior local de la zone 84 (zone CCG). Ce billet sera donc facturé 1,20 € par trajet.

L'équilibre budgétaire du trajet est atteint si 25 élèves sont présents à chaque trajet.

Il est rappelé que les abonnements des familles aux transports scolaires ne couvrent qu'entre 10 et 15% du coût global de fonctionnement du service.

2- Modalité de vente des tickets par la MFR

Il est proposé de vendre les tickets à l'unité, par le biais de la régie des transports scolaires. Ils seront remis aux intéressés contre une quittance de paiement.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le tarif de 1,20 € par trajet qui correspond au prix d'un billet junior sur la zone 84 (zone CCG) pour la liaison entre la gare de Valleiry et la MFR de Vulbens,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

G Roguet indique que de récents faits de détérioration ont été constatés dans les cars. Il estime que ce type d'agissement devrait impliquer une exclusion définitive immédiate.

A Viellard précise que s'applique d'abord une exclusion temporaire puis définitive en cas de récidive. Lorsqu'il est possible d'identifier les auteurs, les transporteurs portent plainte mais ce n'est pas toujours le cas.

G Roguet souligne le niveau de risque élevé des derniers agissements avec une tentative de brûler les sièges, qui aurait pu se solder par un feu généralisé.

VI - Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 03 avril 2019.

Vu par le Président